Annexe 1 Pour 1 annexée à la délibération n° 2021/10/122

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20211004-2021_10_122-DE
en date du 18/10/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021_10_122

Réalisation :

Agence ROSSI, Géomètre-Expert
50, Rue Suarez
73 200 ALBERTVILLE
Tél : 04.79.37.61.75.
Fax : 04.79.37.63.67.
E-mail : contact@agence-rossi.fr

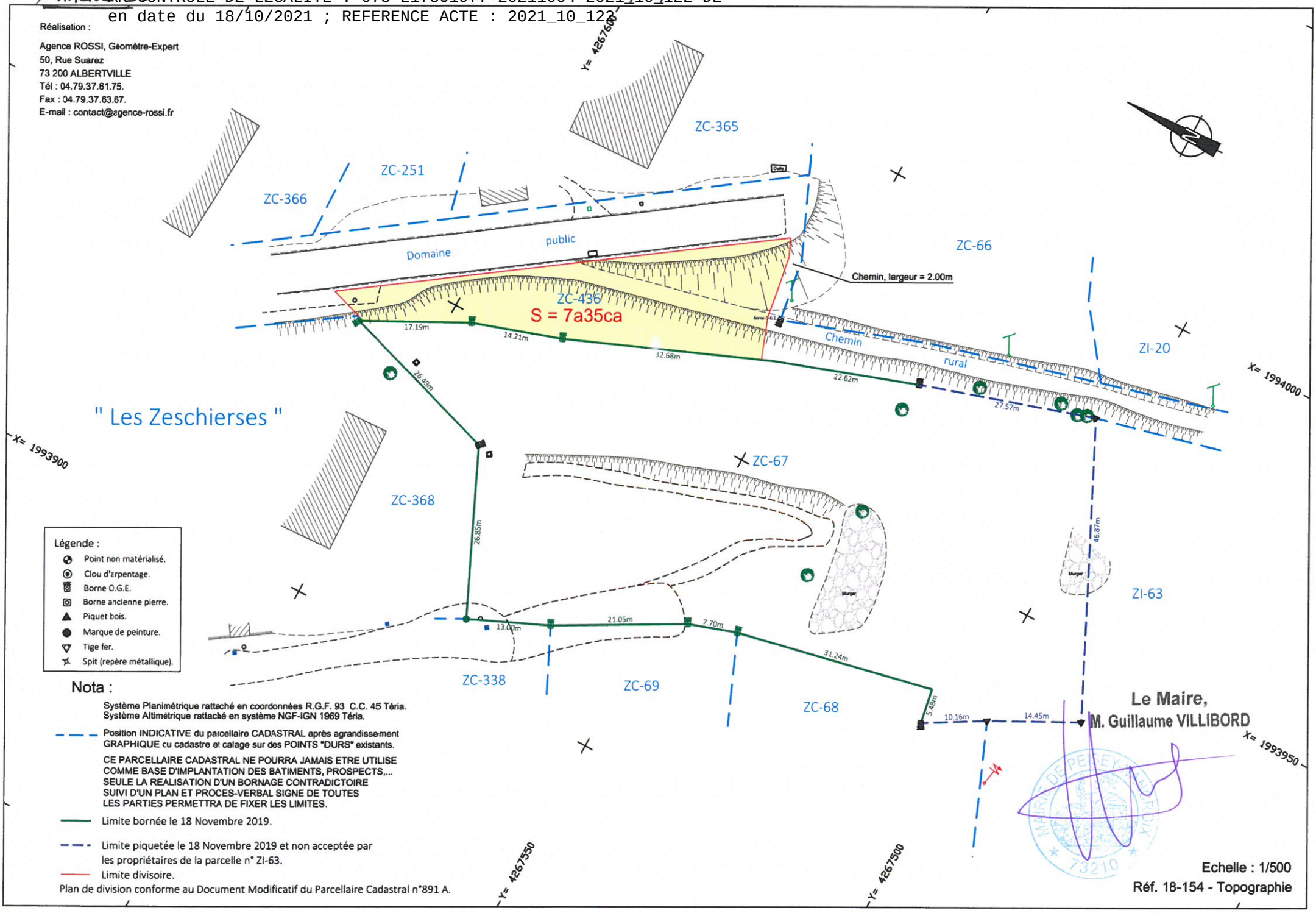

Légende :

- Point non matérialisé.
- Clou d'arpentage.
- Borne O.G.E.
- Borne ancienne pierre.
- Piquet bois.
- Marque de peinture.
- Tige fer.
- Spit (repère métallique).

Nota :

Système Planimétrique rattaché en coordonnées R.G.F. 93 C.C. 45 Téria.
Système Altimétrique rattaché en système NGF-IGN 1969 Téria.

Position INDICATIVE du parcellaire CADASTRAL après agrandissement GRAPHIQUE cu cadastre et calage sur des POINTS "DURS" existants.

CE PARCELLAIRE CADASTRAL NE POURRA JAMAIS ETRE UTILISE COMME BASE D'IMPLANTATION DES BATIMENTS, PROSPECTS,... SEULE LA REALISATION D'UN BORNAGE CONTRADICTOIRE SUIVI D'UN PLAN ET PROCES-VERBAL SIGNE DE TOUTES LES PARTIES PERMETTRA DE FIXER LES LIMITES.

Limite bornée le 18 Novembre 2019.

Limite piquetée le 18 Novembre 2019 et non acceptée par les propriétaires de la parcelle n° ZI-63.

Limite divisoire.

Plan de division conforme au Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n°891 A.

Le Maire,
M. Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY-NANCROIX 73210

Echelle : 1/500
Réf. 18-154 - Topographie